



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 4 du 16 JANVIER 2025

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mme Sophie Charruet, Emilie Bordiga, Maria Amélia Ribeiro de Souza, Martine Benso, Carla Campos Calheira et Mr Laurent Abrachy (CTD). En Visio : Mme Clarisse Panaias et Roseline Alias.

Excusés :

Assiste à la réunion Mr Fabien Mercadal.

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

*- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H00.



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

- Coupe Futsal Séniors F
- Coupe Futsal U17F
- Coupe Richerme
- Journée de la Femme (8 mars)
- Questions diverses

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

- Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga.
- D1FSeniors : E. Bordiga et S. Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaïas
- Plénière : Tous les membres

COURRIERS

- Courrier du 12/01/2025 du CA Digne : Mail du CA Digne concernant le criterium U17F. Lu, pris note.



PÔLE TECHNIQUE

CALENDRIER GENERAL

En raison de la participation à La Coupe De France Féminine pour le club de L'AFCV à la date du 9 septembre la commission féminine restreinte à décider de décaler la 1^{ère} journée à la date du 15 Septembre. (Voir nouveau calendrier).

Les clubs de L'AFCV et de Sisteron participeront à la Coupe Méditerranée. 1^{er} tour le 3 novembre. Une modification a été apportée dans le calendrier. (Voir nouveau calendrier)

Equipes engagées à ce jour pour la saison 2024-2025 :

CA DIGNE, AFCV 1, OBSC, US VIVO 04, FC CERESTE REILLANNE, Entente Sisteron/Mison/Aiglun.

Formule championnat : aller-retour (10 matchs).

Rentrée du Foot Féminin : Samedi 5 octobre à Sisteron (fin d'après-midi)

Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend du 23 et 30

mars. Match 5^{ème} et 6^{ème} place:

- 5^{ème} du classement final contre 6^{ème} du classement final. (Le match se joue chez le 5^{ème}).

½ Finales :

- 1^{er} du classement final contre 3^{ème} du classement final.
- 2^{ème} du classement final contre 4^{ème} du classement final (les matchs se jouent chez le 1^{er} et le 3^{ème}).

Finale du championnat (terrain neutre avec les 4 équipes présentes sur le même lieu.).

- 3^{ème} et 4^{ème} place : Perdant de la ½ finale 1 contre perdant de la ½ finale 2.
- 1^{er} et 2^{ème} place vainqueur de la ½ finale 1 contre vainqueur de la ½ finale 2.

Coupe Richerme

- Tour de cadrage : weekend du 8/ 9 février 2025.
- ½ Finale weekend du 5/6 Avril 2025.
- Finale 1/06/2025

Coupe Futsal Sénior F et U17F

- Coupe hiver : weekend du 25 /26 Janvier 2025.
- Coupe printemps : weekend du 26 /27 Avril 2025.



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

Coupe Méditerranée Féminine

Participation des équipes de L'AFCV et de L'Entente Sisteron/Mison/Aiglun

Tour N°1 Entente Sisteron/Mison/Aiglun – AFCV 2-5

Tour N°2 AFCV- FC Tarascon. La rencontre se jouera le 24/11/2024. Résultat 1-17

1^{er} rencontre Foot Féminin pour les U17F

Cette 1^{er} rencontre aura lieu mercredi 27 Novembre de 14H à 16H à Ribiers (05).

Toutes les filles de U14F à U17F sont invitées à cette rencontre.

Objectifs est de proposer des rencontres 5x5. On ne veut pas faire concurrence aux championnats du weekend.

Bonne participation des filles à ce rassemblement.

Coupe futsal

Weekend du 25/26 Janvier 2025. La présence de toutes les équipes Séniors F est recommandée.

La Coupe Futsal Séniors F aura lieu au Gymnase de SERRES dimanche 26 Janvier. Les premiers matchs débiteront à 13H30 et les derniers devraient se terminer vers 17H30.

Un rassemblement Futsal U17F aura lieu également au gymnase de SERRES dimanche 26 Janvier. Les premiers matchs débiteront à 9H30 et les derniers devraient se terminer vers 12H30. Une buvette sera prévue par le club de Veynes Serres.

Coupe Richerme

La commission Féminine a effectué le tirage au sort du tour de Cadrage pour la Coupe Richerme qui aura lieu le 9/02/2025.

CA Digne et Entente Sisteron/Mison/Aiglun sont exempt.

AFCV-OBSC La rencontre se jouera à ST Bonnet à 12H30.

US VIVO 04-FC Céreste Reillanne La rencontre se jouera à Volx à 12H30.

JOURNEE DE LA FEMME

Lors de la commission féminine il a été évoqué de mettre les femmes à l'honneur pour la journée de la femme.

(8/03/2025) Après un tour de table, il en est ressorti de proposer aux jeunes filles de U14F à U17F un rassemblement féminin. Le lieu est à définir. Toutes les filles sont les bienvenues à ce rassemblement.



PÔLE TECHNIQUE

CLUB DES DIRIGEANTES

La commission réunie ce soir a fait le point sur les 2 premières éditions qui ont été proposées au club des dirigeantes et qui avaient eu beaucoup de succès. Pourquoi pas proposer de nouveau une formation qui pourrait intéresser l'ensemble des participantes. Une réflexion est en cours.

La séance est levée à 19H00

Prochaine réunion jeudi 6 mars 2025 en présentiel à 18H.

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA